

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Délibération du Conseil Communautaire**  
**Séance du 27 mai 2025**  
Convocation du 20 mai 2025

**N° 2025\_05\_014**

**Objet : Finances – Budget principal 2024 – Affectation du résultat**

Le 27 mai 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VAGNAS, salle de séminaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Gérard MARRON, Max DIVOL

Pouvoirs : Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Nadège ISSARTEL

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32  
Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37  
Vote contre : pour : 37 abstention :

**Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux Finances** demande aux conseillers communautaires, après examen du Compte Financier Unique, de statuer sur l'affectation des résultats du budget principal pour l'exercice 2024.

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Considérant** l'excédent de fonctionnement et le besoin de financement ;

**Décide** d'affecter la somme de 310 547.72 € (trois cent dix mille cinq cent quarante-sept euros et soixante-douze centimes) au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

**Considérant** l'excédent de fonctionnement ;

**Décide** d'inscrire au titre de l'exercice la somme de 2 639 437 € (deux millions six cent trente-neuf mille quatre cent trente sept euros) au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

